

Bulletin municipal N° 11 – Juillet 2013



Nous vous souhaitons de bonnes
vacances

Le mot du maire



Les vacances sont arrivées :

j'espère que les jeunes qui ont l'habitude de faire du bruit, seront plus raisonnables et plus discrets. Les utilisateurs de mobylettes, scooters, motos et quads devront s'efforcer de faire moins de bruit, et de respecter les vitesses. Je leur demande également de ne pas stationner vers l'abri bus, j'ai pu remarquer de nombreuses taches d'huile sur le trottoir. Les vélos également ne doivent pas stationner sur les trottoirs, ceux-ci étant réservés aux piétons.

Merci de garder cet abri propre, nous retrouvons régulièrement des canettes vides, des papiers, des mégots de cigarettes ou des restes de « joints ».

Les jeunes ont la possibilité de se rendre sur l'esplanade Marc BON, tout en respectant ce lieu. Je demanderais à notre jeunesse de ne pas faire de dégradations et de laisser le terrain propre, dans le cas contraire des sanctions seront prises.

Les scooters et autres véhicules devront stationner à l'entrée du terrain devant la barrière.

D'autre part, il est formellement interdit d'entrer dans l'école lorsque celle-ci est fermée. J'ai pu constater que des enfants passaient par-dessus le mur de clôture de l'école ou j'ai pu constater des dégâts.

La gendarmerie est en charge de faire des rondes et des contrôles à toute heure, ou sur appel du maire mais également des riverains.

Soyez respectueux et les habitants auront une autre opinion de vous.

Je souhaite de bonnes vacances à tous.

BUDGET

Le conseil municipal a été réuni en session ordinaire le 12 Avril 2013 pour approuver le compte administratif et les comptes de gestion 2012

Section fonctionnement :

Dépenses : 113.194,76 € Recettes : 424.103,86 €
Soit un excédent de clôture de 310.909,10 €

Section d'investissement :

Dépenses : 92.484,64 € Recettes : 4.257,78 €
Soit un besoin de financement de – 90.51,64 €

Résultat de fonctionnement à reporter : 220.357,46 €
Après délibération le budget est adopté à l'unanimité

TAXES

Celles –ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente

taxe d'habitation 17,91 %
taxe foncière (bâti) 26,08 %
taxe foncière (non bâti) 44,09 %
C.F.E. = 15,73 %



Le projet de budget primitif 2012 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 191.451,00 € Recettes : 402.928,46 €

section d'investissement

Dépenses : 222.586,64 € Recettes : 222.586,64 €

SMICTOM

La taxe ordures ménagères est réduite à 9.45 % en 2013, elle était de 10.86 % les années précédentes

Benne à Verres

Nous vous rappelons que la benne ne peut recevoir que les contenants classiques tels que :

Bouteilles, pots, canettes, bouchons vidés de leur contenu.

Sont refusés les vitres, aquariums, saladiers,.....

Il est inutile de les déposer au pied de la benne. Merci de les transporter à la déchetterie (ainsi que les emballages servant au transport).

Depuis quelques temps, il a été constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères à différents endroits de la commune. Nous souhaitons informer les auteurs de ces indécrottes qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 €uros.

Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage.

« Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 Juillet 1975.

Ceux-ci sont régis par les articles L541-2 et L 541-3 du code de l'environnement et l'article R 635-8 du code pénal »



Départ de l'institutrice

Mercredi 03 juillet 2013, Nathalie BONNET, notre maire a réuni, autour d'un pot d'amitié tous les élèves et parents d'élèves de la classe de Mme FISCHER, institutrice à Beire le fort depuis Septembre.

C'est avec beaucoup d'émotions que Mme FISCHER quitte Beire le fort, où elle avait apprécié l'accueil et donné le meilleur d'elle-même à ses élèves. Ceux-ci ont profité de l'occasion pour leur offrir des petits présents, des dessins et des poèmes.

La cloche a sonné, cela signifie que l'école est finie, car malgré de nombreuses interventions auprès de nos élus locaux, nous ne savons pas si l'école rouvrira ses portes à la rentrée 2013.



TRAVAUX

Mairie

La façade de la mairie é été rénovée, il reste quelques finitions qui seront faites prochainement.



Avant



Après

Atelier

L'état de la charpente et la toiture de l'atelier nous ont obligés à effectuer la restauration de celles-ci en début d'année.



Lavoir

La réfection du lavoir a été retardée pour des raisons administratives, celle-ci devrait pouvoir commencer dans les semaines à venir

RESPECTEZ VOS VOISINS

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 N° 99-242 relatif à la lutte contre les nuisances sonores est toujours en vigueur.

- Respecter les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
 - Les samedis de 9 H 00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

- Eviter les bruits intempestifs provoqués par des rassemblements dans les lieux privés ou sur la voie publique.

- Ne laissez pas divaguer vos animaux (chiens et chats).

MOBIPLAINE

Le transport à la demande

Le service Mobiplaine est assuré dans l'ensemble de la zone communautaire de la Plaine Dijonnaise,
du lundi au samedi

Comment ?

Un compte doit être ouvert afin de pouvoir bénéficier de ce service.

Le service Mobiplaine est assuré par un véhicule spécifique mis en ligne par Transdev Pays d'Or.

Ce véhicule s'adapte à la clientèle et peut accueillir des personnes à mobilité réduite. Dans le cas d'usagers à mobilité réduite, l'arrêt peut être déplacé jusqu'au domicile de celui-ci.

Réservation

Il faut que votre voyage soit réservé par téléphone au plus tard à 16 h 30, la veille de votre déplacement. Notre service de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Appel gratuit depuis un poste fixe
N° Vert/ 0 800 21 32 33

Combien ?

Différentes formules possibles :

- ❖ Ticket unité : 1.50 €
- ❖ Abonnement 5 voyages : 5 €
- ❖ Abonnement 20 voyages : 10 €



Journée du patrimoine 14 & 15 Septembre 2013

A cette occasion, l'Association les Rives de l'Arnison ouvrira exceptionnellement l'Eglise Notre Dame à Premières le dimanche 15 septembre 2013 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. C'est peut-être l'occasion pour vous de visiter cet édifice du XIII ème siècle, de découvrir les magnifiques pierres tombales médiévales qu'elle renferme ainsi que son histoire. Les visites pourront être libres ou commentées.

Nos joies

Elsa Ludivine PETOT
Le 20 Aout 2012



Lola & Sacha CARABALLO
Le 16 Janvier 2013



Domicile services de cote d'or

Une association intermédiaire qui peut rendre mille et un services :

Domicile services de Cote d'Or est présente sur le canton de Genlis pour rendre des services aux particuliers, aux associations, aux collectivités et aux professionnels.

Conventionnée par l'état, elle propose de mettre du personnel de proximité à disposition de chacune :

❖ Pour réaliser des tâches ponctuelles tels des services à domicile (ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, garde d'enfants de plus de 3 ans). L'association a un agrément qui peut vous faire bénéficier de réduction d'impôt sur le revenu.



❖ Ou pour assurer des remplacements urgents et pallier à un surcroît d'activité lié à la saison (travaux d'entretien extérieurs) ou à des événements festifs, etc....

Afin de pouvoir réaliser les missions d'accompagnement professionnel, DOMICILE SERVICES a besoin de vous et reste à votre disposition pour fournir toute information et répondre rapidement à vos demandes de prestations.

Pour joindre l'association du lundi au vendredi

06 23 21 78 24 Mme Zanuno

03 80 51 96 41 siège à Chenove

domicileservices21@admr.org

Site internet : www.domicile-services-21.fr

Permanence d'accueil à Genlis , 4 bis rue de la gare, le 1^{er} et dernier mardi du mois de 14 H à 16 h 30 ou sur rendez-vous.

Infos pratiques

Les collectes de sang 2013

À GENLIS

Centre Culturel Paul Orssaud

(8h00 à 11h30)



Mercredi 10 Juillet

Mercredi 11 Septembre

Mercredi 13 Novembre

**Le secrétariat de la mairie sera fermé du
16 au 29 juillet et du
06 au 16 aout**

**Il n'y aura pas de permanence du maire durant cette même
période.**

**En cas d'urgence, veuillez contacter
Nathalie BONNET – 06 66 73 15 53**

**Les bons d'achats du 14 juillet, sont à retirer à la mairie aux
heures d'ouverture du secrétariat.**